



Réf. : C.L.28.2024 Corr.1

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et aux Membres associés et a l'honneur de se référer à la note verbale C.L.28.2024 ci-jointe, datée du 2 juillet 2024.

La date butoir pour proposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif, qui avait initialement été fixée au 10 septembre 2024, est désormais fixée au 24 septembre 2024 (12 semaines après la distribution du projet d'ordre du jour provisoire), comme indiqué dans le corrigendum 1 ci-joint.

Le Directeur général saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres et aux Membres associés les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 9 juillet 2024

... PIÈCE JOINTE (1)



Réf. : C.L.28.2024 Corr.1

... Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et aux Membres associés et a l'honneur de leur faire parvenir ci-joint le projet d'ordre du jour provisoire de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif, qui se tiendra du 3 au 11 février 2025.

Toute proposition d'un État Membre ou d'un Membre associé tendant à inscrire un point à l'ordre du jour doit parvenir au Directeur général 12 semaines au plus tard après la diffusion du projet d'ordre du jour provisoire ou 10 semaines au moins avant l'ouverture de la session du Conseil, la première des deux dates correspondantes étant retenue. Les propositions devront donc parvenir au Directeur général au plus tard le 24 septembre 2024.

Le Directeur général appelle l'attention des États Membres et des Membres associés sur le fait que, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, toute proposition tendant à inscrire un point à l'ordre du jour **sera accompagnée d'un mémorandum explicatif**.

Dès réception des propositions, le Directeur général établira l'ordre du jour provisoire après consultation des membres du Bureau du Conseil. L'ordre du jour provisoire sera annoté et l'on expliquera le cas échéant les recommandations en faveur du renvoi ou de l'exclusion de certaines des propositions. Cet ordre du jour provisoire annoté sera envoyé aux États Membres avec la lettre de convocation au plus tard huit semaines avant l'ouverture de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif.

Le Directeur général saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres et aux Membres associés les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 2 juillet 2024

... PIÈCE JOINTE (1)

## **Projet d'ordre du jour provisoire**

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Rapport du Directeur général**
- 3. Rapport des comités régionaux au Conseil exécutif**
- 4. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**
- 5. Rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**

### **Pilier 1 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle**

- 6. Couverture sanitaire universelle**
  - Soins de santé primaires
- 7. Suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles**
  - Réduire la charge des maladies non transmissibles en renforçant la prévention et la maîtrise du diabète
  - Santé bucco-dentaire
  - Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2030
  - Stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique, et objectifs et cibles qui lui sont associés, pour la période 2020-2030
- 8. Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030**
- 9. Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés**
- 10. Standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux**

**11. Personnels de santé et d'aide à la personne**

- Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé
- Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030

**12. Projet de stratégie mondiale pour la médecine traditionnelle (2025-2034)**

**Pilier 2 : Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire**

**13. Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire**

**14. Examen universel de l'état de santé et de préparation**

**15. Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)**

**16. Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé**

**17. Poliomyélite**

**Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être**

**18. L'incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine**

**19. Feuille de route actualisée pour une action mondiale renforcée face aux effets néfastes de la pollution de l'air sur la santé**

**Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays**

**20. Questions budgétaires et financières**

20.1 Financement et exécution du budget programme 2024-2025

20.2 Projet de budget programme 2026-2027

20.3 Barème des contributions 2026-2027

20.4 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

**21. Questions relatives à la gestion et à la gouvernance**

21.1 Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels

21.2 Réforme de la gouvernance

- Réforme de la gouvernance menée par les États Membres

- Processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre de directeurs généraux de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet
- Projet de mandat visant à rendre le fonctionnement du Bureau du Conseil exécutif plus efficace
- Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

21.3 Stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an

- Orientations stratégiques mondiales de l'OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux 2021-2025
- Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025

21.4 Collaboration avec les acteurs non étatiques

- Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques
- Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

**22. Ordre du jour provisoire de la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et date et lieu de la cent cinquante-septième session du Conseil exécutif**

**23. Comités du Conseil exécutif**

23.1 Comités des fondations et groupes de sélection

23.2 Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance : sièges à pourvoir [s'il y a lieu]

23.3 Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire

**24. Questions relatives au personnel**

24.1 Nomination du Directeur régional pour l'Afrique

24.2 Nomination du Directeur régional pour l'Europe

24.3 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS

24.4 Rapport de l'Ombudsman

24.5 Ressources humaines : informations actualisées

24.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

24.7 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

**25. Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude**

- Tableaux et comités d'experts et leur composition

**26. Clôture de la session**

= = =